



LE BLOG FRANCAIS DE LA FISCALITE INTERNATIONALE N 2 JANVIER 2017

[www.etudes-fiscales-internationales.com/](http://www.etudes-fiscales-internationales.com/)  
[pour s'abonner cliquer et inscrivez vous en haut à droite.](#)

**SULLY, PINAY, MENDES ou BERE vont ils revenir???**

Cliquez

"ces hommes ont consacré toute leur énergie à convaincre nos concitoyens que la justice sociale doit être le but de toute action politique et qu'elle ne peut être construite que sur une économie solide, moderne et transparente. Ils savaient que ce sont d'abord les plus modestes qui paient les illusions de la facilité."

*Francois Mitterand, avocat au Barreau de Paris,  
président de la République*

[Les lettres fiscales d'EFI Pour lire les tribunes antérieures cliquer](#)

[La lettre EFI du 6 janvier 2017.pdf](#)

Pour placer dans votre dossier 'les lettres d'EFI' sur votre bureau

**L'impôt sur le revenu 2014 payé en 2015**

Le montant de l'IR récolté en 2015 sur les revenus de 2014 est de 69MM soit 3 % du PIB un des taux les plus faibles de l'OCDE (hors CSG 4.5% du PIB)

37 M de foyers fiscaux (FF) dont seulement 17 imposés FFI  
2% ont un revenu fiscal de référence > 100.000 € et paie 40 % de l'IR

[Le rapport de l'OCDE sur les prélèvements obligatoires 2016](#)

[Notes par pays détaillées](#)

[Comparaison internationale des charges fiscales 2015 \(18.01.2016\)](#)

**Les résultats du contrôle fiscal 2007 à 2015**

**(source le bleu parlementaire)**

**LE CONTRÔLE FISCAL:  
RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES ( février 2016)**

**Fiscalité : la France et l'Allemagne divergent toujours plus**

L'écart entre les taux de prélèvements obligatoires est passé de 6,8 à 8,6 points de PIB entre 2008 et 2015. Une note de [Fipeco](#) identifie les impôts sur le travail comme principale source de divergences.

[La synthèse par Ingrid Feuerstein.](#)

[Les prélèvements obligatoires en France et en Allemagne](#)

Résidence fiscale : Attention au nomadisme fiscal 2

UBS avait saisi la CEDH de Strasbourg : la cour a décidé l'irrecevabilité 2

Trust : l'affaire Wildenstein tourne en eau de boudin !! Relaxe générale 2

GDF SUEZ sur la sellette fiscale de la commission 3

RAS vers la fin du détricotage fiscale ???! 3

L'héritage sur la sellette fiscale 3

## **Résidence fiscale : Attention au nomadisme fiscal**

"

En droit fiscal, la question clé est de savoir à quelles conditions un contribuable est assujéti à l'impôt. En règle générale, c'est le domicile (appelé aussi la résidence suivant les cas) qui est déterminant. En conséquence, dès l'instant où une personne physique est considérée, fiscalement, comme domiciliée sur un territoire, l'Etat en question est en droit d'imposer cette personne sur l'ensemble des revenus et, dans la mesure où un tel impôt existe, sur la fortune mondiale."

Comme l'a rappelé [le professeur Xavier OBERSON dans un article publié dans Bilan cliquez](#)

**« Dans un monde de transparence, le déplacement fictif ou peu crédible peut être considéré comme une soustraction d'impôt »**

Une grande confusion semblant exister dans la définition du domicile fiscal en France. L'équipe EFI propose de rappeler les principes de base alors même que les premiers contrôles de nos écureuils qui ont récemment quitté la France seraient programmés avec **deux nouvelles méthodes de recherche de preuves de domiciliation fictive à l'étranger ou de comptes non déclarés**

[L'aviseur fiscal rémunéré](#) [le témoin fiscal sur audition administrative..](#)

[Résidence fiscale en France :  
Attention au nomadisme fiscal  
les questions pour y être ou ne pas y être](#)

Lire le plan ci dessous

[Pour lire la tribune cliquez >>](#)

## **UBS avait saisi la CEDH de Strasbourg : la cour a décidé l'irrecevabilité**

La Cour a jugé que la requête dans l'affaire UBS AG c. France Requête no 29778/15 était manifestement mal fondée et, en conséquence, l'a déclarée irrecevable. L'affaire concernait un cautionnement de 1,1 milliard d'euros exigé dans le cadre du contrôle judiciaire de la banque USB AG, mise en examen pour démarchage bancaire illicite et blanchiment aggravé de fraude fiscale.

[Le guide de la recevabilité](#)

[L'UBS pourra t elle bénéficier de la convention judiciaire d'intérêt public \(loi du 9.12.16\)](#)

[Contre la fraude fiscale, les juges français butent encore sur la Suisse par R WERLY](#)

[Pour lire la tribune cliquez >>](#)

## **Trust : l'affaire Wildenstein tourne en eau de boudin !! Relaxe générale**

[Copie du jugement rendu par le tribunal correctionnel de Paris le 12 janvier](#)

[Le réquisitoire tres sévère du parquet financier national  
Contre les accusés et les conseils et trusts complices](#)

[Pour lire la tribune cliquez >>](#)

## **GDF SUEZ sur la sellette fiscale de la commission**

Le 19 septembre 2016, la Commission européenne annonçait sa décision d'ouvrir une enquête approfondie concernant le traitement fiscal accordé par le Luxembourg au groupe GDF Suez (devenu Engie). La Commission craint en effet que plusieurs décisions fiscales anticipatives émises par le Luxembourg aient potentiellement conféré à GDF Suez un avantage injustifié par rapport à d'autres sociétés, en violation des règles de l'UE relatives aux aides d'État.

La version publique de cette décision a été publiée le 5 janvier 2017,

[Pour lire la tribune cliquez >>](#)

## **RAS vers la fin du détricotage fiscale ???!**

Dans un arrêt didactique du 23 décembre le conseil d'état refuse de poser au conseil constitutionnel la question de savoir si la retenue à la source sur dividendes versés à un non résident est conforme à la constitution

La société SOFINA, société anonyme de droit belge et résidente fiscale en Belgique, a demandé au Tribunal administratif de Montreuil la restitution des sommes de 3 980 668,98 euros, 3 982 677,27 euros et 2 906 102,40 euros, correspondant aux retenues à la source ayant frappé, respectivement en 2008, 2009 et 2010, les dividendes qui lui ont été distribués par plusieurs sociétés françaises dans lesquelles elle détenait une participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille.

[Conseil d'État, 3ème chambre, 23/12/2016, 398662, Inédit au recueil Lebon](#)

[Pour lire la tribune cliquez >>](#)

## **L'héritage sur la sellette fiscale**

La fiscalité des successions est à revoir de fond en comble, estime France Stratégie, un organisme de réflexion subventionné par les contribuables et dépendant de Matignon mais dont les propositions n'engagent pas l'exécutif.

Dans deux notes publiées début janvier 2017, le think tank s'alarme d'une augmentation des inégalités, à la fois entre générations mais aussi au sein d'une même génération.

Les deux notes de France stratégie

[Peut-on éviter une société d'héritiers ?](#)

[Comment réformer la fiscalité des successions ? –](#)

Ce constat est cependant incomplet et il est regrettable que France Stratégie n'a pas eu le courage politique d'analyser l'ensemble de la fiscalité du capital en France et notamment l'impôt sur la fortune qui est mité de tout coté.

[Le rapport négatif de Raymond Barre sur un impôt sur la fortune](#)

[La note de synthèse d'Ingrid Feuerstein journaliste aux Echos](#)

[Pour lire la tribune cliquez >>](#)

### **Brochure pratique DGFIP Impôt sur le revenu 2015**

**·Précis de fiscalité DGFIP 2016**  
**, à jour au 01/09/16.**

**le bilan de la France au 31.12.15.PDF**

**Ocde les prélèvements obligatoires**